RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00736
Numéro SIREN : 801 888 421
Nom ou dénomination : ABEEWAY

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2017 sous le numéro de dépôt A2017/005699

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE

1306587

Dénomination : ABEEWAY
Adresse : 29 boulevard Des Alpes 38240 Meylan -FRANCE-

n° de gestion : 2014B00736
n° d'identification : 801 888 421

n° de dépôt : A2017/005699
Date du dépôt : 14/06/2017

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 28/04/2017

1306587

Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble - place Firmin Gautier - CS 90150
38019 GRENOBLE Cedex 1
Tél : 04 56 58 50 67 - Fax : 04 56 58 50 00

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

- 9 JUIN 2017

Sous le N° ..5693.....

ABEEWAY

Société par actions simplifiée au capital de 127.846 euros

Siège social : 29 boulevard des Alpes – 38240 Meylan

801 888 421 RCS Grenoble

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 AVRIL 2017

L'an 2017, le 28 avril à 10h15,

ACTILITY, société anonyme à conseil d'administration, ayant son siège social au 4 rue Ampère – 22300 Lannion et dont le numéro unique d'identification est 522 305 473 RCS Saint-Brieuc, associé unique (l'"**Associé Unique**") de la société **ABEEWAY**, société par actions simplifiée ayant son siège social au 29 boulevard des Alpes – 38240 Meylan, et dont le numéro unique d'identification est 801 888 421 RCS Grenoble (la "**Société**"),

ayant informé le commissaire aux comptes titulaire de la Société des présentes décisions et après avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre de démission du directeur général de la Société ; et
- les statuts de la Société,

a pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la démission du directeur général de la Société ; et
2. Pouvoirs pour les formalités légales.

Ceci étant rappelé, l'Associé Unique donne acte de sa complète et préalable information au regard des décisions qui lui sont soumises au titre des présentes décisions conformément à la loi, aux règlements et aux statuts de la Société et prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission du directeur général de la Société

L'Associé Unique,

connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Stéphane Boudaud de ses fonctions de directeur général de la Société,

constate la démission de Monsieur Stéphane Boudaud de ses fonctions de directeur général de la Société avec effet à l'issue de la présente décision de l'Associé Unique.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

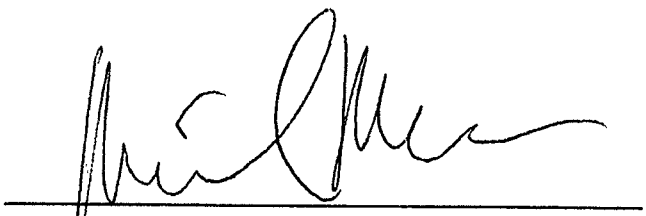
DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités légales

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet de remplir toutes formalités légales de publicité.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'Associé Unique.



L'Associé Unique
ACTILITY
Représentée par Mike Mulica, son directeur général